

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

25/02/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt cinq février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, C. CHAPRON, J. MALLEA, L.AUCHERE , A. CALLS, D. FIGUERES,, F. SABIUDE, C.TRIAY, G. LAFONT, J. SALAS

Absents excusés: J.TUBERT (procuration à Jacky Mallaé)

Absents : C. BENS , M. MALAMAN

Secrétaire de séance: L.AUCHERE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Mr le Maire expose à l'assemblée présente que le vote du compte de gestion, du compte administratif et du budget ne pourra avoir lieu compte tenu de la non communication par la Trésorerie d'Elne du compte de gestion définitif de la commune.

PLACEMENT

Il avait été voté lors du conseil municipal du 19/11/2013 que la donation de Juwi serait placée sur un compte à terme. Compte tenu du faible taux de placement et des contraintes liées au fonctionnement de ce dernier, Mr le Maire propose de ne pas placer cette somme et de payer l'acquisition du bâtiment Salellas sans emprunt et de conserver le reste de la donation sur le compte 023 en investissement soit la somme de 650 000 euros.

Le Maire soumet au vote cette proposition.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PROJET ZAC

La révision du PLU engagée par le commune ouvre à l'urbanisation immédiate la zone située au lieu dit « les Escoumelles » juste au dessus de l'actuel lotissement les terrasses du Canigou. De manière à assurer une cohérence au projet d'ensemble de cette zone étudié dans les Orientations d'aménagement et de programmation, à identifier les partenaires publics comme privés susceptibles de développer les projets souhaités par la suite, Mr le Maire propose la création d'une opération d'aménagement dans cette zone dans le cadre d'une procédure ZAC. Mr le Maire soumet au vote le lancement de la procédure engageant une concertation qui associera les habitants, les associations locales et autres personnes concernées par le projet selon les modalités définies par le code de l'urbanisme.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PROJET RESIDENCE SENIORS

Deux réunions se sont tenues depuis le début de l'année concernant le projet de résidences seniors en présence des deux promoteurs, des services de la direction des routes, de la SNCF/RFF et de l'avocat de la commune afin de discuter de l'aménagement futur de cette zone. Un chiffrage a été demandé pour tous les équipements nécessaires à l'aménagement de ce site. A ce jour, hors devis des services des la SNCF/RFF pour la sécurisation du passage à niveau, le montant des aménagements s'élève à 360 000 euros HT. Une prochaine réunion aura lieu entre les différents partenaires afin de discuter de la répartition des coûts des investissements et la forme juridique à mettre en place pour ce programme (PUP ou TAM).

PLU

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a engagé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 10 décembre 2011 (délibération n°47) et qu'il convient aujourd'hui, d'une part de tirer le bilan de la concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et d'autre part « d'arrêter » le projet de PLU en

application de l'article L.123-9 dudit code. Le projet de PLU « arrêté » sera ensuite communiqué pour avis aux personnes publiques mentionnées aux articles L.121-4 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme. Pour mémoire, le Maire rappelle que le Conseil Municipal a débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), lors du conseil municipal du 19/11/2012 et que la concertation ouverte n'a donné lieu à aucun courrier ou demande de la part du public contestant ce PADD. Compte tenu du respect des termes de la procédures et sans aucune contestation à ce jour, Mr le Maire soumet au vote l'arrêté du plan local d'urbanisme dont le dossier définitif est tenu à la disposition du public.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PARC D'ENFANTS

L'actuel parc d'enfants de la commune nécessite une remise aux normes. Afin de pouvoir maintenir un cadre de vie prônant la mixité intergénérationnelle, le Maire propose de soumettre à la consultation le projet. L'actuel parc d'enfants sera rasé pour agrandir le parking du souvenir et le nouveau parc sera construit sur la parcelle située entre le groupe scolaire et le terrain de rugby, actuellement propriété du Groupe Angelotti mis à disposition de la commune. Mr le Maire soumet à l'assemblée une esquisse sommaire d'un projet de parc d'enfants incluant une aire de jeux pour les enfants de 3 à 14 ans, des aires de convivialité et un city stade. Afin de pouvoir aménager cet espace, Mr le Maire propose de lancer une consultation auprès de professionnels spécialisés dans l'aménagement des espaces de loisirs pour les collectivités. Les travaux étant prévus pour l'année 2014.

CONTRAT AVOCAT

L'avocat de la commune nous a fait parvenir le contrat de renouvellement de ces prestations pour l'année 2014. Le montant de ses honoraires reste inchangé et ce depuis 2011. Le montant du contrat s'élève à la somme de 6600,00 € HT payable en deux fois. Mr Pla soumet au vote le renouvellement du contrat.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

QUESTIONS DIVERSES

Mr Pla cède la parole à Mr Malléa concernant la réunion qui a eu lieu sur le thème de la délinquance dans les communes. Un constat général des services de gendarmerie sur l'ensemble du territoire. Une augmentation des trafics de drogue, des vols, des dégradations etc... Un conseil a été créé pour discuter autour de ce phénomène devenu préoccupant, réunissant les communes, les services de gendarmerie et des intervenants publics. Une réflexion est donc menée pour comprendre et analyser ces phénomènes et trouver des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

R.PLA

C.CHAPRON

J.MALLEA

L.AUCHERE

A.CALLS

D.FIGUERES

J.SALAS

G.LAFONT

F.SABIUDE

C.TRIAY